



La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

27 septembre 2006

Numéro 246

Par l'équipe du Collectif



Projet de Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles

Considérant le peu de temps disponible pour produire des avis, on peut conclure à une bonne participation. Une trentaine d'organisations ont envoyé des avis à la ministre. En visitant notre site internet, vous trouverez la liste et les commentaires des organisations qui ont envoyé des avis courts, ainsi que les versions intégrales des avis long. Si vous avez omis d'envoyer votre avis au Collectif, il est toujours temps de le faire.

La lutte n'est pas terminée

Le Collectif tiendra prochainement une conférence de presse pour expliquer l'enjeu et les impacts que pourraient avoir certaines modifications au projet de règlement. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier prochain, ça laisse un peu de temps pour faire des améliorations!



Plan d'action 2006-2007

FAIRE DES GAINS : URGENT

Bonjour tout le monde! Lors de sa dernière assemblée, tenue le 12 septembre dernier, le Collectif, a mis à jour son plan d'action. Nous maintenons une volonté ferme de progresser vers la cible de 2013 fixée par la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale: que le Québec soit au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres. Il est d'abord urgent de faire des gains pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté.

Un angle d'analyse nouveau et plus englobant, soit le maintien du pouvoir d'achat du quintile des personnes les plus pauvres, servira à guider notre travail d'objection. En ce sens, nous appuierons les luttes des organisations membres : la pleine indexation des prestations d'aide sociale, des modifications au Règlement de l'aide sociale et l'équité du traitement des pensions alimentaires. C'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons tenu, à l'initiative du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et en collaboration avec la Fédération des femmes du Québec, une conférence de presse sur la décision du FCPASQ de ne pas aller en appel sur le jugement négatif de la Cour supérieure du Québec concernant l'étude d'impacts. Vous trouverez le communiqué de presse intégral en deuxième page de ce bulletin.

D'autres actions continuent notre travail de proposition et de vigilance:

- la démarche citoyenne sur la couverture des besoins, la sortie de la pauvreté et le salaire minimum;
- un accent nouveau sur le concept d'un travail décent qui permette de vivre, en abordant le salaire minimum, le travail atypique et l'égalité de traitement;
- une vigilance permanente sur l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (analyse du budget 2007-2008, lutte contre les préjugés);
- la lutte pour obtenir la gratuité des médicaments pour toutes les personnes qui ont des revenus inférieurs à 12 000 \$;



De nombreux groupes au Québec ont développé des pratiques AVEC. Nous sentons le besoin de développer des réseaux entre les divers milieux et d'intégrer davantage le réflexe d'associer les personnes en situation de pauvreté aux processus qui les concernent. Nous allons explorer l'idée d'un engagement de divers organismes à inscrire le principe de faire AVEC dans leurs documents officiels et à l'appliquer dans l'action. Pour diffuser et apprendre le faire AVEC, un grand événement sera organisé pour le printemps.

Également dans notre plan d'action, la mise en route d'un carrefour de savoirs sur les causes de la pauvreté, qui croisera les savoirs des personnes en situation de pauvreté et ceux de personnes de diverses provenances. Ce carrefour de savoirs touchera sans nul doute à la question des préjugés.

Enfin, nous avons d'autres objectifs : illustrer la diversité des visages de la pauvreté (jeunes, autochtones, immigrants, communautés culturelles, retraités etc.) et créer des solidarités entre eux et avec eux, associer plus étroitement les personnes en situation de pauvreté à la fonction de porte-parole et faire en sorte que les médias en proposent une image citoyenne.

Notre plan d'action est ambitieux, il nécessitera la poursuite de l'engagement de tous pour appuyer les personnes en situation de pauvreté qui sont les premières à agir pour transformer leur situation et celles des leurs.

Communiqué

Jugement négatif de la Cour supérieure du Québec sur l'étude d'impact Le Front commun des personnes assistées sociales du Québec poursuivra la lutte sur le terrain politique

Montréal, le 17 septembre 2006 – Pour faire suite au jugement négatif par la Cour supérieure du Québec, rendu en août dernier, relativement à la portée de l'article 20 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) annonce qu'il n'ira pas en appel et entend plutôt poursuivre la lutte sur le terrain politique. Le Collectif pour le Québec sans pauvreté et la Fédération des femmes du Québec (FFQ) tenaient à être présents pour signifier leur appui et leur place dans cette démarche citoyenne.

Le juge Mongeon indique que l'article 20 ne crée aucune contrainte au gouvernement quant à la réalisation et à la publication d'études portant sur les effets appauvrissants de ses choix réglementaires. Les motifs du juge Mongeon confirment que la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a, de fait, évacué les objectifs véhiculés par la proposition citoyenne. Selon Nicole Jetté, porte-parole du FCPASQ, « Ce scénario politique se révèle une manipulation consciente, un détournement de la volonté citoyenne exprimée par plus de 215 000 citoyenEs et 1 600 organisations. » La Loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2002 et mise en vigueur le 5 mars 2003, est le fruit d'un vaste mouvement citoyen initié par le Collectif. Bien que différente de la proposition citoyenne, la Loi donne au moins comme objectif au gouvernement, d'ici 2013, de faire en sorte que le Québec soit au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres.

Ce détournement de sens est d'autant plus comparable à du « mépris » que, d'après madame Jetté : « Les deux instruments inscrits dans la Loi permettant d'obtenir autre chose que des vœux pieux relativement à l'élimination de la pauvreté ont été écartés par les deux derniers gouvernements. » On a retardé la mise sur pied du Comité consultatif et remplacé l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion. Ces retards entraînent également la remise à plus tard des obligations que s'est données le gouvernement en votant la Loi.

« Si le gouvernement n'est pas obligé de faire des études d'impact sur les conditions de vie des personnes, comment alors s'assurer que le Québec comptera, en 2013, parmi les nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres? », demande Jean-Pierre Héту, porte-parole du Collectif.

« Depuis la mise en vigueur de la Loi, bien peu de progrès ont été faits en ce sens et plusieurs des conditions de vie de personnes et de familles se sont détériorées. Pourtant, le gouvernement se dit très satisfait de son travail en matière de lutte à la pauvreté pourquoi alors ne pas avoir fait état de l'impact de ces décisions? », s'interroge Michèle Asselin porte-parole de la FFQ.

Le FCPASQ, le Collectif pour un Québec sans pauvreté et la FFQ continueront d'exiger l'application de la Loi notamment en consultant le Comité consultatif, en produisant des études d'impact et les rapports prévus. Ils feront en sorte que le gouvernement agisse en fonction de l'objectif de 2013 en commençant par des mesures adéquates et suffisantes pour assurer la couverture des besoins essentiels à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec.

- 30 -



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040/ Télécopieur: (418) 525-0740

www.pauvrete.qc.ca